

Types de service disponibles pour rachat

Périodes de service disponibles pour rachat	Coût
<p>Période de service pour laquelle vous avez reçu un remboursement</p> <ul style="list-style-type: none"> de l'ancien Régime de retraite de certains employés syndiqués des hôpitaux du N.-B. / RRP de CES, ou d'un autre régime de retraite couvert par l'entente réciproque de transfert intraprovinciale. 	<p><u>Le plus élevé de :</u> Le montant du remboursement, plus les intérêts ou 1 x taux de cotisation pour service courant ou valeur de terminaison ajustée (<i>s'applique si l'employé a reçu un remboursement de la valeur de rachat ou de la valeur de terminaison ajustée; si l'employé a été réembauché après 3 ans de la date de cessation d'emploi; ou si le service est racheté après un an suivant la date de reprise des cotisations au RRP de CES</i>)</p>
<p>Période de mise en disponibilité / Congé sans solde *</p> <ul style="list-style-type: none"> période de mise en disponibilité (mise à pied), à condition que le participant n'ait pas opté pour un remboursement après le début de la période de mise en disponibilité. congé sans solde autorisé (p. ex., congé de maternité) 	<p><u>Le plus élevé de :</u> 1 x taux de cotisation pour service courant ou valeur de terminaison ajustée (<i>s'applique si la période de service est rachetée après un an suivant la date de reprise des cotisations au RRP de CES</i>)</p>
<p>Période d'attente</p> <ul style="list-style-type: none"> service antérieur à temps plein non cotisé 	<p><u>Le plus élevé de :</u> 1 x taux de cotisation pour service courant ou valeur de terminaison ajustée</p>
<p>Période de service antérieur non cotisé</p> <ul style="list-style-type: none"> Période de service antérieur non cotisé à temps partiel, occasionnel ou temporaire 	<p><u>Le plus élevé de :</u> 1 x taux de cotisation pour service courant ou valeur de terminaison ajustée</p>

* Si la période de mise en disponibilité/congé sans solde a commencé avant le 1^{er} juillet 2012, le participant doit avoir occupé un poste permanent à temps plein immédiatement avant la période de mise en disponibilité/congé sans solde. Si la période de mise en disponibilité/congé sans solde a commencé le 1^{er} juillet 2012 ou après cette date, le participant doit avoir été participant du RRP de CES immédiatement avant la période de mise en disponibilité/congé sans solde (le coût et le service sont crédités au prorata si le participant occupait un poste à temps partiel immédiatement avant la période de mise en disponibilité/congé sans solde).

Coût de rachat de service

Le coût de rachat de périodes de service en vertu du RRP de CES varie en fonction du type de service et de la période de temps rachetée. Le coût de rachat pour la plupart des types de service (voir “Types de service disponibles pour rachat”) est **le plus élevé de :**

Valeur de terminaison ajustée ou taux de cotisation pour service courant

VALEUR DE TERMINAISON AJUSTÉE

Un calcul actuariel qui fournit la valeur maximale du service accumulé d’après un certain nombre d’hypothèses conformément au régime. Ce montant représente le coût réel au régime pour fournir ce service. L’âge et le salaire du participant à la date du calcul sont des facteurs importants. Un calcul de la valeur de terminaison ajustée est effectué lorsqu’un participant désire faire un rachat de service ou un transfert de service en vertu d’un accord réciproque de transfert.

TAUX DE COTISATION POUR SERVICE COURANT

Dans le contexte du rachat de service, il s’agit des cotisations nécessaires pour la période de service rachetée selon le taux de cotisation du RRP de CES et le salaire du participant en vigueur à la date de la demande.